



L'OPTION OPTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Option académique en Lycée

Trois matières sont normalement concernées :

- Théâtre
- Musique
- Arts Plastiques

Deux seront ouvertes à la prochaine rentrée :

MUSIQUE

Le lycée Saint Louis Saint Clément propose à la rentrée 2021 l'**option musique** à partir de la Seconde.

Elle est ouverte à **tous les élèves** (chanteurs, instrumentistes ou danseurs) **quel que soit leur niveau** et leur pratique musicale par ailleurs (cours au conservatoire, en école de musique, cours particulier, autodidacte). Elle est destinée aux élèves désireux d'approfondir leurs connaissances musicales, et ayant envie de pratiquer collectivement, ou en petits groupes, des répertoires très variés : classiques, chansons, rock, musique de film, musiques traditionnelles, etc... Ils seront regroupés avec d'autres élèves de 1^{ère} et Terminale préparant le programme de cycle terminal optionnel et auront l'occasion d'échanges avec l'option arts plastiques lors de la préparation d'un **Projet commun OAC** (Options Artistiques et Culturelles).

L'évaluation, semestrielle, portera sur la capacité à interpréter, expérimenter, inventer, créer, dans le cadre des projets proposés dans l'année : compositions, auditions, concerts pédagogiques, etc.

Cette option propose autant une culture instrumentale que culturelle et s'intègre aussi dans le projet d'ouvrir aux instruments des espaces de « temps musicaux » au cœur de la vie scolaire ordinaire à l'occasion des « délices de la culture ».

- L'organisation des OAC dans l'emploi du temps sera présentée à la rentrée à chaque niveau de Lycée.

ARTS PLASTIQUES

L'enseignement optionnel d'Arts plastiques propose une initiation d'une heure hebdomadaire aux élèves de seconde (3h en première et terminale).

Les élèves poursuivent la pratique déjà engagée pendant les années de Collège et découvrent de nouvelles techniques et de nouveaux questionnements.

L'enseignement des Arts Plastiques est proposé au lycée Saint Louis Saint Clément à tous les élèves, quels que soient leur classe, leur section et leur niveau de maîtrise technique. Il est d'abord fondé sur le désir que peuvent exprimer les Lycéens d'avoir une activité créative dans le domaine plastique.

Cet enseignement s'appuie sur des programmes récents qui visent à apporter aux élèves des acquisitions diverses :

- Dans le domaine de pratiques artistiques variées.
- Dans le champ culturel et esthétique.
- Dans leur capacité à engager et faire aboutir un projet de création authentique et personnel.

La pratique est au centre de cet enseignement. Elle prend des formes diverses comme le dessin, la peinture, le travail de volume et plus récentes comme la photographie, la vidéo et la production avec l'outil informatique. La découverte du champ artistique patrimonial, moderne et contemporain est également un des axes fondamentaux de l'enseignement des Arts plastiques en lycée. Il s'agit d'amener l'élève à développer et enrichir sa pratique tout en lui faisant découvrir et comprendre les grands enjeux artistiques. Pour l'épreuve du Baccalauréat, les Arts plastiques sont évalués en contrôle continu et sont inscrits dans le cadre de la moyenne générale, soit les 10%. Le choix de l'option arts plastiques peut répondre à des logiques de continuité de certains parcours. Un certain nombre d'élèves poursuivent au-delà du lycée des **formations liées au champ artistique** (classes préparatoires, faculté d'Arts plastiques, écoles d'Art et d'Architecture, de design...).